

**Complément à l'annexe 2 à remplir obligatoirement et uniquement par les entreprises exerçant, en plus des activités éligibles aux aides de minimis entreprise, des activités au titre desquelles elles ont reçu d'autres aides de *minimis* (agricole, pêche ou SIEG)**

→ Si mon entreprise exerce, en plus des activités éligibles aux aides de *minimis* entreprise, des activités de production primaire de produits agricoles au titre desquelles elle a reçu des « aides de *minimis* agricole » (en application des règlements (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de *minimis* dans le secteur de l'agriculture modifié, dit « règlement de *minimis* agricole ») :

**J'atteste sur l'honneur :**

D - **Avoir reçu, et/ou demandé mais pas encore reçu**, au cours **des 36 derniers mois** la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites « de *minimis* agricole » (en application des règlements (UE) n° 1408/2013 modifié) :

Intitulé de l'aide	Numéro Siren de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres) <sup>(1)</sup>	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision) ou de demande de l'aide non encore reçue	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant payé si absence de décision) ou montant demandé si l'aide n'a pas été encore reçue
			€
			€
			€
			€
			€
			€
			€
			€
<b>Total (D) des aides reçues et/ou demandées mais pas encore reçues au titre des aides de <i>minimis</i> agricole</b>		<b>Total (D) =</b>	€

→ Si mon entreprise exerce, en plus des activités éligibles aux aides de *minimis* entreprise, des activités de production primaire de produits de la pêche et de l'aquaculture au titre desquelles elle a reçu des « aides de *minimis* pêche » (en application du règlement (UE) n°717/2014 de la Commission du 27 juin 2014 modifié, dit « règlement de *minimis* pêche ») :

**J'atteste sur l'honneur :**

**E - Avoir reçu, et/ou demandé mais pas encore reçu**, au cours **de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents** la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites « **de minimis pêche**» (en application du règlement (UE) n°717/2014 modifié) :

Intitulé de l'aide	Numéro Siren de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres) <sup>(1)</sup>	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision) ou de demande de l'aide non encore reçue	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant payé si absence de décision) ou montant demandé si l'aide n'a pas été encore reçue
			€
			€
			€
			€
<b>Montant (E) des aides reçues et/ou demandées mais pas encore reçues au titre des aides de <i>minimis</i> pêche</b>		<b>Total (E) =</b>	€
<b>Total des montants des aides de <i>minimis</i> entreprise [(A)+(B)+(C)] en annexe 2 et agricole (D) et pêche (E) en annexe 2 bis</b>		<b>[(A)+(B)+(C)]+(D)+(E) =</b>	€

Si la somme totale des montants d'aides de *minimis* entreprise, agricole et pêche reçus et/ou demandés mais pas encore reçus [(A)+(B)+(C)+(D)+(E)] excède **300 000 €**, l'aide demandée (C) dans le présent formulaire **ne sera pas accordée** ; **sauf** si l'instruction assurée par l'autorité publique peut écriéter le dépassement de la demande d'aide et octroyer finalement une aide à hauteur d'un montant permettant de respecter les seuils imposés par les différents règlements de *minimis* concernés **sur trois ans ou sur les 3 derniers exercices fiscaux**.

Par exemple, si l'aide de *minimis* entreprise est accordée le 30/04/2024, conformément au règlement (UE) 2023/2831, afin de vérifier le respect du plafond de 300 000 € sur une période de trois ans, la période à prendre en compte est celle allant du 30/04/2021 au 30/04/2024

→ **S'il a été confié à mon entreprise un Service d'intérêt économique général (SIEG)** au titre duquel elle a reçu des « aides de *minimis* SIEG » (en application du règlement (UE) 2023/2832 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de *minimis* octroyées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général, dit « règlement de *minimis* SIEG ») :

**J'atteste sur l'honneur :**

**F - Avoir reçu, et/ou demandé mais pas encore reçu**, au cours **de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents** la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites « **de minimis pêche**» (en application du règlement (UE) n°717/2014 modifié) :

Intitulé de l'aide	Numéro Siren de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres) <sup>(1)</sup>	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision) ou de demande de l'aide non encore reçue	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant payé si absence de décision) ou montant demandé si l'aide n'a pas été encore reçue
			€
			€
			€
			€
			€
<b>Total (F) des aides reçues et/ou demandées au titre des aides de <i>minimis</i> SIEG</b>		<b>Total (F) =</b>	€
<b>Total des montants des aides de <i>minimis</i> entreprise [(A)+(B)+(C)] en annexe 2 et agricole (D), pêche (E) en annexe 2 bis</b>		<b>[(A)+(B)+(C)]+(D)+(E) =</b>	€

Pour rappel, si la somme totale des montants d'aides de *minimis* agricole, pêche et entreprise reçus et/ou demandés mais pas encore reçus [(A)+(B)+(C)+(D)+(E) excède 300 000 €, l'aide demandée (C) dans le présent formulaire **ne sera pas accordée** ; **sauf** si l'instruction assurée par l'autorité publique peut écriéter le dépassement de la demande d'aide et octroyer une aide à hauteur d'un montant permettant de respecter les seuils imposés par les différents règlements de *minimis* concernés **sur trois ans ou sur les trois exercices fiscaux**.

En revanche, il est possible de cumuler les aides de *minimis* entreprise (ainsi que les aides de *minimis* agricole ou pêche) avec les aides de *minimis* SIEG à **condition que chaque type d'aide de *minimis* respecte son propre plafond individuel sur une période de trois ans**, à savoir :

- le plafond d'aides de *minimis* entreprise est de **300 000 €** au titre de leurs activités dans tous les secteurs (hors production primaire de produits agricoles et de produits de la pêche et de l'aquaculture), y compris pour les entreprises exerçant des activités dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles ainsi que de produits de la pêche et de l'aquaculture, dans la limite d'un plafond de **300 000 €** sur une période de trois ans. En cumulant les aides de *minimis* agricole et/ou pêche et entreprise, le plafond maximum d'aides de *minimis* à respecter est également de **300 000 €** ;
- le plafond d'aides de *minimis* SIEG est de **750 000 €** au titre de leurs activités dans la fourniture d'un service d'intérêt économique général.

**Je déclare avoir mentionné sur la présente annexe l'ensemble des aides de *minimis* reçues au cours des 36 derniers mois (ou au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux exercices fiscaux précédents pour les aides de *minimis* pêche, le cas échéant)**

**Je m'engage à conserver tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration pendant dix (10) ans (ou dix (10) exercices fiscaux pour les aides de *minimis* pêche, le cas échéant), à compter la date d'octroi de l'aide demandée**

**Nom du représentant légal :**

**Prénom du représentant légal ou de l'entreprise :**

Fait à :

Le :

**Signature** ou cachet

**Les informations sollicitées sont obligatoires. À défaut, votre demande ne pourra pas être traitée.**